Pour leur deuxième édition, Les **Journées** de l'**Ostéopathie**, qui se tenaient à Bordeaux le 1er juin dernier, ont
une nouvelle fois fait la preuve de leur intérêt dans l'avancée de la réflexion sur le rôle de l'
ostéopathe
dans notre système de santé. Autour d'un thème majeur « Enfance et handicap », des intervenants, tous professionnels passionnés, sont venus présenter leur propre vision du soin, en s'appuyant sur leur expérience, ainsi que sur des exemples concrets. Un échange riche, ponctué de mises en garde sur l'impétuosité des jeunes ostéopathes et sur la nécessité de renforcer leur
formation
initiale pour leur permettre d'exercer dans les unités de
soins pédiatriques
. Une journée qui a également souligné l'urgence de définir un cadre précis à la pratique ostéopathique, de poursuivre les efforts en matière d'interdisciplinarité et de développer la recherche.

Définir un cadre à la pratique ostéopathique

Cette année, l'ostéopathie fête ses 10 ans d'existence officielle. Dans un champ aussi riche et nouveau, les questions de la formation et de la recherche doivent être au cœur des débats. Comment faire en sorte qu'elles soient reconnues, valorisées et évaluées ?

· Une pratique en plein essor, qui pose de nombreuses questions

Edouard Couty, Président du Haut Conseil des Professions Paramédicales (HCPP), a introduit cette seconde édition en interrogeant l’assistance sur l’adéquation entre la réglementation en vigueur et la réalité de l’exercice ostéopathique.

17 000 professionnels exercent aujourd’hui comme ostéopathes, dont 8 000 dits « exclusifs ». Sur la base des chiffres officiels de la profession, le nombre de praticiens devrait presque doubler d’ici 5 ans. Or, à ce jour, aucune étude prospective n’est en mesure de positionner ce métier et d’évaluer concrètement le besoin de la population française en ostéopathes. Au vu de l’attrait qu’exerce cette filière auprès des étudiants, la question se pose de savoir s’il faudra imposer à terme, comme pour les professions médicales, un numerus clausus et, si oui, à quelle échéance. Un parallèle qui peut d’ailleurs être étendu à la réglementation des actes, aux questions liées à la démographie et aux besoins des populations. De même, sachant que, sur les 15 000 ostéopathes exerçant sur le territoire, la moitié est également constituée de professionnels de santé, l’ostéopathie est-elle, de fait, une profession de santé ?

« *On assiste à l’émergence de nouveaux métiers dans les professions de santé* », commente Edouard Couty.
« *Peut-être, et c’est ma conviction, est-ce dans cette voie qu’il faut chercher. L’ostéopathie est jeune au regard de la loi, bien qu’elle réponde à des besoins anciens. Le double défi pour elle sera donc de définir un cadre précis à son exercice, de lui donner des référentiels métier, des bonnes pratiques, de déterminer ses exigences face à la formation et de construire un système d’évaluation.*
»